

Badminton

1. La compétition est régie par le Règlement général des Jeux et celui de la Fédération Internationale de Badminton (BWF), sauf si les présentes règles de compétition en disposent autrement.
2. Chaque équipe se compose d'un minimum de quatre joueurs (trois hommes et une femme) et d'un maximum de huit joueurs (cinq hommes et trois femmes) dont l'un exerce la fonction de capitaine. La participation se fait sur la base d'équipes de quatre hommes et deux femmes (voir point 5 ci-dessous). Au cours de chaque rencontre, les équipes devront jouer comme si quatre hommes et deux femmes étaient présents. Les combinaisons manquantes seront perdues.
3. Un joueur ne peut jouer pour plus d'une équipe ni dans plus de deux matchs doubles (hommes, femmes ou doubles mixtes) et un match simple au cours de chaque rencontre.
4. Avant chaque rencontre, les capitaines des deux équipes échangent la liste de leurs joueurs, dans l'ordre de leur classement et indiquant quels joueurs participeront à quels matchs. Aucun changement ne sera permis par la suite, à moins qu'un joueur ne tombe malade, soit blessé ou ne se présente pas pour le match prévu.
5. Une fois que le lieu et la date d'une rencontre ont été fixés, l'annulation par une des équipes est comptabilisée comme une victoire pour l'équipe adverse par forfait, le score enregistré est: 21-0, 21-0.
6. Chaque rencontre se compose de trois matchs doubles hommes, un match doubles femmes et deux matchs doubles mixtes. Un match simple homme est joué en cas de score ex-æquo. Si les équipes sont formées par le nombre minimum de joueurs (trois hommes et une femme), l'ordre des rencontres est le suivant : deux doubles hommes, deux doubles mixtes et un simple hommes.
7. Au cas où il y aurait un score ex æquo dans un groupe, le nombre de sets et éventuellement les points gagnés seront les facteurs déterminants.
8. Chaque match se dispute au meilleur des trois sets.
9. La compétition se déroule en un seul tour, chaque équipe jouant contre toutes les autres équipes. Quand cela n'est pas possible à cause du nombre d'équipes participantes, d'un nombre de courts insuffisants ou d'un manque de temps, la partie sera jouée en deux groupes. Les demi-finales sont jouées par A1 contre B2 et A2 contre B1 et la finale se joue entre les gagnants de ces demi-finales. Les meilleures trois ou quatre équipes de l'année précédente sont classées en fonction de leur placement aux JIO précédents. L'Organisation hôte établit l'ordre des rencontres en application du paragraphe 11 du Règlement général des Jeux.
10. À la fin de chaque rencontre, le juge-arbitre communique par écrit les résultats au coordonnateur de la discipline, ainsi que le compte-rendu des matches dûment signé par les capitaines d'équipe.
11. L'Organisation hôte met à disposition les services d'un juge-arbitre dont la tâche est d'enregistrer les résultats et de résoudre tout conflit qui pourrait surgir. Les décisions du juge-arbitre sont définitives et sans appel.
12. L'Organisation hôte désigne un arbitre pour chaque match, et peut à cette fin faire appel aux joueurs qui ne disputent pas eux-mêmes de match au même moment.
13. L'Organisation hôte fournit les volants en plume.